La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL AU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS PORTANT LE NUMÉRO 145.31-2025.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 2 mars 2026 à compter de 19 h 30,** le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel au Règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 145.31-2025 pour la propriété sise au 52, chemin de la Ferme-Malone à La Pêche connue sous les lots 4 454 914, 4 456 407 et 6 257 568 du cadastre du Québec.

Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser un logement additionnel conformément aux dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels 145.31-2025.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 13e jour du mois de février deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 février 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Lots 4 454 914, 4 456 407, 6 257 568
52, chemin de la Ferme-Malone